



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une scission

Date de publication: SHAB - 26.09.2018

Numéro de publication: SR02-0000000014

Canton: VS

Entité de publication:

Blaise Fellay, Rue des Prés de la Scie 2, 1920 Martigny

Appel aux créanciers suite à une scission STAUB fils SA

Organisation transférante:

STAUB fils SA
Route de Chancotin 50
1926 Fully

Organisation reprenante:

STAUB ferblanterie couverture SA
Rue du Simplon 24
1906 Charrat
Suisse

Contrat de scission, projet de scission du: 26.06.2018

Les créanciers de l'ensemble des entités participant à la scission peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés des entités participant à la scission.

Appel aux créanciers suite à une scission selon art. 45 L Fus (société transférante et reprenante)

Délai : 2 mois

Fin du délai: 28.11.2018

Point de contact:

STAUB fils SA
Route de Chancotin 50
1926 Fully